

La Première financière du savoir

Régime PremFlex

(Régime d'épargne-études offert par La Première fondation du savoir)

États financiers

Semestre clos le 30 juin 2018

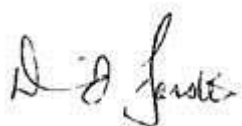
États financiers semestriels (non audité)

L'auditeur n'a pas examiné les états financiers du Régime au 30 juin 2018. La Fondation désigne un auditeur indépendant pour examiner les états financiers annuels du Régime. En vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, la Fondation est tenue d'indiquer qu'aucun auditeur n'a examiné les états financiers intermédiaires.

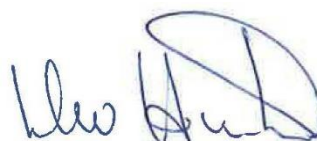
RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)
 Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2018	31 décembre 2017
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	736 210	4 547 903
Placements (note 5)	132 532 006	103 032 684
Montants à recevoir sur les placements vendus	314 146	-
Subventions gouvernementales à recevoir	2 180 758	2 037 651
Intérêts et dividendes à recevoir	424 360	343 159
Autres montants à recevoir (note 7)	1 306 221	2 061 554
	137 493 701	112 022 951
Passif		
Passif courant		
Dettes d'exploitation et autres passifs (note 7)	1 466 147	1 523 088
Montants à payer pour l'achat de placements	985 667	-
	2 451 814	1 523 088
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)	135 041 887	110 499 863

Approuvé par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir



administrateur



administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉ)
Semestres clos les 30 juin 2018 et 2017
(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2018	2017
Revenus		
Revenus d'intérêts	988 185	536 049
Revenus de dividendes	1 023 480	197 787
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Gains nets réalisés sur les placements	174 279	93 971
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	(783 595)	437 988
Total des revenus (montant net)	1 402 349	1 265 795
Charges		
Frais de gestion (note 7)	873 161	540 578
Frais du comité d'examen indépendant	1 813	1 011
Coûts de transactions	7 568	4 198
Total des charges (montant net)	882 542	545 787
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	519 807	720 008

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX SOUSCRIPTEURS
ET AUX BÉNÉFICIAIRES (NON AUDITÉ)

Semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2018	2017
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période	110 499 863	65 781 778
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	17 358 253	13 502 999
Remboursement de cotisations	(938 822)	(553 355)
	16 419 431	12 949 644
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	8 127 922	6 322 096
Remboursements et virements de subventions gouvernementales	(408 093)	(308 288)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(105 977)	(29 462)
	7 613 852	5 984 346
Revenu cumulé (note 6)		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	519 807	720 008
Paiements d'aide aux études	(32 726)	(26 762)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(7 276)	(5 097)
Virements de revenus reçus, montant net	28 936	24 470
	508 741	712 619
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période	135 041 887	85 428 387

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)
Semestres clos les 30 juin 2018 et 2017
(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	519 807	720 008
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains) nets réalisés sur les placements	(174 279)	(93 971)
Variation nette des (gains) pertes latents sur les placements	783 595	(437 988)
Amortissement des escomptes/primes sur les obligations	162 168	169 062
Achats de placements	(97 321 803)	(57 747 358)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	67 722 518	36 053 842
Intérêts et dividendes à recevoir	(81 201)	(31 023)
Autres montants à recevoir	755 333	1 679 877
Dettes d'exploitation et autres passifs	(56 941)	302 843
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(27 690 803)	(19 384 708)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Cotisations des souscripteurs	17 358 253	13 502 999
Remboursement de cotisations des souscripteurs	(938 822)	(553 355)
Subventions gouvernementales reçues	7 984 815	5 783 309
Remboursement de subventions gouvernementales	(408 093)	(308 288)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(105 977)	(29 462)
Versements de revenus aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(32 726)	(26 762)
Subventions gouvernementales	(7 276)	(5 097)
Virements de revenus reçus, montant net	28 936	24 470
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	23 879 110	18 387 814
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(3 811 693)	(996 894)
Trésorerie à l'ouverture de la période	4 547 903	3 862 698
Trésorerie à la clôture de la période	736 210	2 865 804

Complément d'information*

Intérêts reçus

1 073 705

682 326

Dividendes reçus

1 018 928

189 549

* Compris dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**RÉGIME PREMFLEX
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE**

Au 30 juin 2018

(tous les montants sont en dollars canadiens)

OBLIGATIONS	Coupon (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
TITRES FÉDÉRAUX (15,2 %)					
GOUVERNEMENT DU CANADA	1,00 %	1 ^{er} juin 2027	1 110 000	1 009 949	1 006 433
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,25 %	1 ^{er} juin 2025	2 605 000	2 652 761	2 624 494
GOUVERNEMENT DU CANADA	5,75 %	1 ^{er} juin 2033	500 000	713 314	724 215
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,50 %	1 ^{er} juin 2024	1 220 000	1 249 089	1 245 842
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,90 %	15 juin 2024	8 465 000	8 741 970	8 679 405
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	3,15 %	15 sept. 2023	1 395 000	1 470 455	1 445 558
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,90 %	15 sept. 2026	4 600 000	4 398 919	4 389 689
				<u>20 236 457</u>	<u>20 115 636</u>
TITRES PROVINCIAUX (26,6 %)					
PROVINCE D'ALBERTA	2,20 %	1 ^{er} juin 2026	2 630 000	2 547 762	2 531 184
PROVINCE D'ALBERTA	2,35 %	1 ^{er} juin 2025	2 695 000	2 702 805	2 642 556
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	8,00 %	8 sept. 2023	170 000	218 366	214 893
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	3,30 %	18 déc. 2023	2 450 000	2 617 206	2 550 751
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	2,70 %	18 déc. 2022	790 000	828 625	800 030
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	5,70 %	18 juin 2029	1 305 000	1 719 041	1 662 343
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	2,85 %	18 juin 2025	4 655 000	4 831 919	4 736 434
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2027	1 270 000	1 250 742	1 248 582
PROVINCE D'ONTARIO	3,50 %	2 juin 2024	1 645 000	1 767 820	1 723 934
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2025	1 525 000	1 518 654	1 516 848
PROVINCE D'ONTARIO	3,15 %	2 juin 2022	2 705 000	2 826 068	2 778 225
PROVINCE D'ONTARIO	6,50 %	8 mars 2029	985 000	1 344 471	1 309 163
PROVINCE D'ONTARIO	4,20 %	2 juin 2020	170 000	178 034	176 579
PROVINCE D'ONTARIO	2,40 %	2 juin 2026	3 660 000	3 641 673	3 568 710
PROVINCE D'ONTARIO	2,85 %	2 juin 2023	3 110 000	3 194 744	3 156 466
PROVINCE DE QUÉBEC	3,50 %	1 ^{er} déc. 2022	1 045 000	1 111 589	1 090 755
PROVINCE DE QUÉBEC	3,00 %	1 ^{er} sept. 2023	1 285 000	1 357 800	1 314 182
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	3,20 %	3 juin 2024	1 170 000	1 234 668	1 207 756
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	2,55 %	2 juin 2026	1 030 000	1 015 043	1 016 482
				<u>35 907 030</u>	<u>35 245 873</u>

TITRES DE SOCIÉTÉS (27,7 %)

BANQUE DE MONTRÉAL	1,88 %	31 mars 2021	2 100 000	2 063 972	2 055 572
BANQUE DE MONTRÉAL	3,19 %	1 ^{er} mars 2028	795 000	795 901	799 104
BANQUE DE MONTRÉAL	2,12 %	16 mars 2022	3 505 000	3 505 768	3 422 797
BANQUE DE MONTRÉAL	2,89 %	20 juin 2023	830 000	829 851	828 576
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,87 %	4 juin 2021	3 000 000	3 021 984	3 012 032
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	1,83 %	27 avr. 2022	675 000	648 869	650 648
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,36 %	8 nov. 2022	1 665 000	1 661 841	1 629 282
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,62 %	2 déc. 2026	1 860 000	1 872 027	1 796 814
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,98 %	17 avr. 2023	790 000	789 779	791 491
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	3,10 %	2 févr. 2028	945 000	939 714	940 533
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,04 %	21 mars 2022	2 760 000	2 739 778	2 687 533
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3,30 %	26 mai 2025	345 000	348 593	350 215
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	4,70 %	16 déc. 2026	1 225 000	1 274 668	1 263 273
BANQUE HSBC CANADA	2,17 %	29 juin 2022	1 000 000	1 000 000	969 854
BANQUE HSBC CANADA	3,25 %	15 sept. 2023	440 000	440 270	442 133
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2,85 %	7 juin 2027	1 525 000	1 529 466	1 456 898
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2,11 %	18 mars 2022	1 520 000	1 519 547	1 482 983
PEMBINA PIPELINE CORP.	4,89 %	29 mars 2021	600 000	630 940	631 113
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,97 %	2 mars 2022	1 275 000	1 276 837	1 239 126
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,00 %	21 mars 2022	950 000	953 145	923 732
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,33 %	5 déc. 2023	4 125 000	4 152 624	3 997 545
BANQUE TORONTO-DOMINION	2,62 %	22 déc. 2021	890 000	910 709	887 146
BANQUE TORONTO-DOMINION	1,91 %	18 juill. 2023	3 460 000	3 389 190	3 300 529
BANQUE TORONTO-DOMINION	3,01 %	30 mai 2023	1 125 000	1 126 723	1 131 318

37 422 196 36 690 247

PLACEMENTS À COURT TERME (5,8 %)

BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	12 juill. 2018	2 450 000	2 447 844	2 449 092
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	26 juill. 2018	4 900 000	4 896 408	4 896 414
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	9 août 2018	260 000	259 541	259 686
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	23 août 2018	105 000	104 822	104 825

7 708 615 7 710 017

Total des titres à revenu fixe

101 274 298 99 761 773

ACTIONS	Nbre d'actions	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,5 %)			
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	10 500	392 628	388 815
MAGNA INTERNATIONAL INC.	3 325	203 657	254 230
		<u>596 285</u>	<u>643 045</u>
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,6 %)			
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	9 425	558 290	538 262
GEORGE WESTON LIMITÉE	2 145	234 069	230 073
		<u>792 359</u>	<u>768 335</u>
ÉNERGIE (2,8 %)			
CORPORATION CAMECO	18 850	262 585	278 792
CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD	15 625	610 365	741 406
ENBRIDGE INC.	3 575	181 674	168 025
HUSKY ENERGY INC.	14 500	228 647	297 105
SHAWCOR LTÉE	13 400	400 735	341 968
SUNCOR ÉNERGIE INC.	14 675	594 339	785 113
TRANSCANADA CORP.	12 175	681 984	692 514
VERMILION ENERGY INC.	7 125	330 054	337 796
		<u>3 290 383</u>	<u>3 642 719</u>
FINANCE (3,9 %)			
BANQUE DE MONTRÉAL	8 075	709 053	820 582
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	10 200	721 621	759 288
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	12 475	586 911	665 292
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	5 250	498 049	489 563
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	13 575	318 099	320 642
BANQUE ROYALE DU CANADA	8 200	709 789	811 718
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	4 850	232 690	256 226
THOMSON REUTERS CORP.	3 280	177 913	174 004
BANQUE TORONTO-DOMINION	12 100	757 986	920 689
		<u>4 712 111</u>	<u>5 218 004</u>
INDUSTRIE (1,3 %)			
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	4 575	406 263	491 950
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LTÉE	1 750	353 946	421 610
FINNING INTERNATIONAL INC.	11 150	304 772	361 818

STANTEC INC.	7 150	231 977	241 742
WASTE CONNECTIONS INC.	2 350	192 965	232 721
		<u>1 489 923</u>	<u>1 749 841</u>
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,9 %)			
CELESTICA INC.	8 300	126 810	129 729
GROUPE CGI INC.	6 775	429 273	564 425
OPEN TEXT CORP.	11 150	456 312	515 911
		<u>1 012 395</u>	<u>1 210 065</u>
MATÉRIAUX (1,2 %)			
MINES AGNICO EAGLE LTÉE	6 450	346 238	388 742
FRANCO-NEVADA CORP.	3 375	291 888	323 831
GOLDCORP INC.	17 525	326 873	316 326
METHANEX CORP.	3 950	213 736	367 192
WEST FRASER TIMBER LTD	1 950	121 977	176 456
		<u>1 300 712</u>	<u>1 572 547</u>
IMMOBILIER (0,3 %)			
H&R REAL ESTATE INV-REIT UTS	8 500	181 541	171 020
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	7 825	198 934	188 974
		<u>380 475</u>	<u>359 994</u>
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION (0,4 %)			
BCE INC.	3 025	175 655	161 051
ROGERS COMMUNICATION INC.	6 000	334 574	374 640
		<u>510 229</u>	<u>535 691</u>
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,4 %)			
BROOKFIELD RENEWABLE ENERGY PARTNERS LP	3 675	185 510	185 367
FORTIS INC131	9 150	377 001	384 483
		<u>562 511</u>	<u>569 850</u>
ACTIONS AMÉRICAINES (12,4 %)			
FINB BMO S&P 500 COUVERT EN DOLLARS CANADIENS	302 261	11 879 517	12 389 676
FINB BMO S&P 500	104 592	3 755 526	4 110 466
		<u>15 635 043</u>	<u>16 500 142</u>
Total des actions		<u>30 282 426</u>	<u>32 770 233</u>
Moins : Coûts de transactions		(7 568)	
Total des placements		<u>131 549 156</u>	<u>132 532 006</u>

RÉGIME PREMFLEX
NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)
Au 30 juin 2018

(tous les montants sont en dollars canadiens)

1. Renseignements généraux

Le Régime PremFlex (le « Régime ») a été établi par La Première fondation du savoir (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

La Fondation, promoteur du Régime, est un organisme à but non lucratif, constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services de La Première financière du savoir inc. (« La Première financière du savoir »), sa filiale en propriété exclusive, pour assurer le placement, la gestion et l'administration générale du Régime. La Première financière du savoir est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques, desquels sont déduits les frais d'inscription. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiements d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur ou à un bénéficiaire. À l'ouverture d'un régime, la Première financière du savoir fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales des souscripteurs est détenu dans le compte des revenus tirés des subventions.

Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (« FNB »). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 (couvert) a couvert son exposition au dollar américain et n'est donc pas exposé au risque de change. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, dont l'exposition au dollar américain n'est pas couverte en dollar canadien, varie en raison des fluctuations des taux de change. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 30 % de l'actif net du Régime.

Les paiements d'aide aux études (« PAE ») sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts, dividendes et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. Lorsqu'un souscripteur résilie son Régime, ses cotisations nettes lui sont remboursées et les subventions gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés des subventions associées aux régimes résiliés sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation le 29 août 2018.

2. Mode de présentation et adoption des IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées et adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Le Régime a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de ses états financiers.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Instruments financiers

Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance qui ont été désignés comme étant à la JVRN. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur la vente de placements, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir, les montants à payer pour l'achat de placements,

les dettes d'exploitation, le capital à payer aux bénéficiaires et les autres passifs sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, La Première financière du savoir détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Constatation des revenus, coûts de transactions et charges

Les revenus d'intérêts tirés des placements en obligations et des placements à court terme sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir sont présentés dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres à revenu fixe du Régime.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Régime vérifie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Régime comptabilise une perte de valeur, qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, déterminée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur afférentes à des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé, le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et est payable à titre de paiement de revenu cumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné, les cotisations gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, et auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts reçus des souscripteurs, déduction faite de frais d'inscription, et ne comprennent pas les montants à recevoir au titre des contrats en vigueur, étant donné que les souscripteurs peuvent résilier leurs régimes en tout temps. La Première financière du savoir déduit, des dépôts des souscripteurs, les frais d'inscription applicables et investit le montant net dans le Régime.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime. Le revenu cumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées réduisent le revenu cumulé.

Transferts entrants/sortants

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'Épargne-Études de La Première financière du savoir ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime, ou inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'Épargne-Études de La Première financière du savoir ou à un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les virements de revenu reçus ou effectués sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance du régime. Les paiements d'aide aux études versés à des candidats admissibles, y compris les subventions gouvernementales et la totalité du revenu cumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs.

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des actifs présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les investissements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont évalués à la JVRN. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et cotés à la Bourse de Toronto. Les titres adossés à des actifs comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et cautionnées par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL. Ces placements sont présentés au poste « Placements » des états de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte liés à ces placements correspond à la juste valeur totale des placements.

Réserves pour juste valeur

Les réserves pour juste valeur comprises dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représentent les gains (pertes) nets latents et les gains (pertes) nets réalisés non amortis sur les placements à revenu fixe. Les gains et pertes réalisés sur les placements à revenu fixe sont transférés au compte de PAE sur une période de douze mois, proportionnellement aux soldes de ces comptes au moment du transfert. Chaque mois, les gains et pertes sur actions réalisés et latents sont transférés au compte de PAE, proportionnellement aux soldes de ces comptes au moment du transfert. Voir la note 6 pour connaître la variation des réserves pour juste valeur.

Normes comptables publiées

IFRS 9 Instruments financiers

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entité dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exige de comptabiliser les pertes sur créances prévues à un moment plus opportun. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La direction a étudié l'incidence de l'adoption de cette norme sur le Régime et n'a relevé aucun effet sur l'évaluation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Régime et aux fins de l'application de l'option de la juste valeur pour l'évaluation des actifs financiers selon IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, la Première financière du savoir est tenue de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Régime consiste à investir en vue de réaliser un rendement global. Le jugement le plus important consiste à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements en titres de créance et en actions du Régime.

5. Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction importante autrement qu'en dollars canadiens et seuls ses investissements dans des actions américaines par le biais du FNB non couvert sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement, visant à atténuer le risque par un plafonnement de l'exposition aux monnaies étrangères et une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de placement tiers et veille à la conformité des placements aux directives de placement et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La surveillance et la responsabilité incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'une des banques canadiennes figurant à l'Annexe I. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. Les titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Régime détient également des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de qualité investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's ou DBRS. Si plus d'une notation a été attribuée à un titre, la notation la plus faible est utilisée.

Notation	Pourcentage des placements à revenu fixe (%) au	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
« AAA »	21,9	10,1
« AA »	19,0	19,6
« A »	55,5	67,1
« BBB »	3,6	3,2
Total	100,0	100,0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs et au gouvernement. Le Régime est également exposé aux échéances de contrats, à ses obligations relatives aux paiements de bourses d'études et au revenu cumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. De plus, le Régime veille à conserver suffisamment de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

Profil d'échéance

Les PAE (revenu cumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise à La Première financière du savoir. Le capital du souscripteur est payé à l'échéance du contrat pertinent. Voir le tableau des versements de PAE pour en savoir plus sur les échéances en ce qui concerne le capital et le revenu cumulé.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les cotisations gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à des établissements d'enseignement admissibles, selon le cas.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017.

Concentration	Pourcentage des placements (%) au	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
<u>Titres à revenu fixe</u>		
Titres fédéraux	15,2	7,2
Titres provinciaux	26,6	38,0
Titres de sociétés	27,7	26,1
Titres à court terme	5,8	3,4
<u>Actions</u>		
Consommation discrétionnaire	0,5	0,6
Biens de consommation de base	0,6	0,5
Énergie	2,8	2,9
Finance	3,9	4,0
Industrie	1,3	1,2
Technologies de l'information	0,9	0,7
Matériaux	1,2	1,3
Immobilier	0,3	0,3
Télécommunications	0,4	0,4
Services aux collectivités	0,4	0,5
FNB américains	12,4	12,9
Total	100,0	100,0

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient par suite de la fluctuation des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

a) Risque de change

Le Régime investit dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») libellés en le dollar canadien. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a couvert son exposition au dollar américain en dollars canadiens et n'est donc pas exposé au risque de change. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, dont l'exposition au dollar américain n'est pas couverte en dollar canadien, varie en raison des fluctuations des taux de change. Au 30 juin 2018, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 0,2 M\$ (0,2 M\$ au 31 décembre 2017).

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt. Au 30 juin 2018, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 1,3 M\$ (environ 1,0 % du total du portefeuille) (1,1 M\$ au 31 décembre 2017, environ 1,1 % du total du portefeuille). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

Le tableau qui suit résume l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

30 juin 2018	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme – Bons du Trésor	7 710 017	–	–	7 710 017
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	–	20 115 636	20 115 636
Titres provinciaux	–	8 002 055	27 243 818	35 245 873
Titres de sociétés	–	22 343 203	14 347 044	36 690 247
	7 710 017	30 345 258	61 706 498	99 761 773
Pourcentage du total	7,7 %	30,4 %	61,9 %	100 %

31 décembre 2017	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme – Bons du Trésor	3 487 273	–	–	3 487 273
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	1 366 379	6 021 274	7 387 653
Titres provinciaux	–	4 284 173	34 903 956	39 188 129
Titres de sociétés	–	12 488 663	14 414 000	26 902 663
	3 487 273	18 139 215	55 339 230	76 965 718
Pourcentage du total	4,5 %	23,6 %	71,9 %	100 %

c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers de cette catégorie qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon les changements dans la perception du risque de crédit associé aux titres d'un gouvernement autre que fédéral. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Le gestionnaire de placement gère ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 30 juin 2018, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 1,6 M\$ (1,3 M\$ au 31 décembre 2017).

Gestion du risque lié aux capitaux propres

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié aux capitaux propres, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant une liquidité suffisante pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses

objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste à :

- surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et ajuster en conséquence la trésorerie investie;
- suivre le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié aux capitaux propres n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de l'exercice.

Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit illustre le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017

Au 30 juin 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	–	7 710 017	–	7 710 017
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	20 115 636	–	20 115 636
Titres provinciaux	–	35 245 873	–	35 245 873
Titres de sociétés	–	36 690 247	–	36 690 247
Actions et FNB	32 770 233	–	–	32 770 233
Placements à la juste valeur	32 770 233	99 761 773	–	132 532 006
Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	–	3 487 273	–	3 487 273
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	7 387 653	–	7 387 653
Titres provinciaux	–	39 188 129	–	39 188 129
Titres de sociétés	–	26 902 663	–	26 902 663
Actions et FNB	26 066 966	–	–	26 066 966
Placements à la juste valeur	26 066 966	76 965 718	–	103 032 684

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des montants à recevoir sur la vente des placements, des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir, des montants à payer pour l'achat de placements, des dettes d'exploitation et autres passifs, du capital à payer aux souscripteurs et de l'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 juin 2018 et le 31 décembre 2017, et aucun titre classé au niveau 3 n'était détenu au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017.

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent Au 30 juin 2018	Pays d'établissement et principal lieu des activités	Participation en % dans le fonds sous-jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,09 %	4 110 466 \$
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	1,05 %	12 389 676 \$

Fonds sous-jacent Au 31 décembre 2017	Pays d'établissement et principal lieu des activités	Participation en % dans le fonds sous-jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,08 %	3 278 241 \$
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	0,97 %	10 016 006 \$

6. Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	82 654 897	66 235 466
Subventions gouvernementales	47 165 794	39 551 942
Revenu cumulé		
Compte de paiement d'aide aux études	4 305 105	3 663 904
Revenu tiré des subventions gouvernementales	2 656 657	2 341 236
Réserves pour juste valeur	(1 740 566)	(1 292 685)
Solde à la clôture de la période	135 041 887 \$	110 499 863 \$

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	Période close le 30 juin 2018	Période close le 30 juin 2017
Dépôts des souscripteurs	23 888 725	19 410 336
Frais d'inscription déduits	(6 528 002)	(5 906 577)
Frais d'opération spéciaux	(2 470)	(760)
Remboursement de cotisations	(938 822)	(553 355)
Augmentation nette des cotisations des souscripteurs	16 419 431	12 949 644
Solde à l'ouverture de la période	66 235 466	38 462 946
Solde à la clôture de la période	82 654 897	51 412 590

Le tableau suivant présente l'évolution des réserves pour juste valeur pour les périodes indiquées.

	Période close le 30 juin 2018	Période close le 30 juin 2017
Variation des pertes latentes	(250 098)	(101 846)
Gains (pertes) réalisés	(330 681)	87 908
Répartition des gains et pertes réalisés	132 898	(49 440)
Augmentation (diminution) nette des réserves pour juste valeur	(447 881)	(63 378)
Solde à l'ouverture de la période	(1 292 685)	(375 766)
Solde à la clôture de la période	(1 740 566)	(439 144)

Les réserves pour juste valeur sont constituées de :

	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Gains (pertes) latents sur les placements à revenu fixe	(1 512 670)	(1 262 572)
Gains réalisés sur les placements à revenu fixe	185 674	516 355
Répartition des gains et pertes réalisés sur les placements à revenu fixe	(413 570)	(546 468)
Solde à la clôture de la période	(1 740 566)	(1 292 685)

7. Opérations avec des parties liées

La Fondation est le promoteur du Régime. Sa filiale en propriété exclusive, La Première financière du savoir, s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE. Aux termes d'un contrat de gestion daté du 1^{er} mai 2013, La Première financière du savoir a, en contrepartie de ses services administratifs (honoraires d'audit, frais de dépôt, de gestion de portefeuille et de garde inclus), le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels représentant jusqu'à 1,5 % de la totalité des sommes en dépôt liées au Régime et des frais spéciaux incluant des frais uniques pour des transactions particulières. Des frais de gestion réels de 1,3 % (1,3 % pour la période close le 31 décembre 2017) ont été facturés pour la période close le 30 juin 2018.

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 1 365 221 \$ (1 428 294 \$ au 31 décembre 2017) payables à la Première financière du savoir relativement aux frais de gestion et de souscription perçus par le Régime au nom de la Première financière du savoir.

Au 30 juin 2018, les autres montants à recevoir comprennent une somme de 1 240 917 \$ (1 912 328 \$ au 31 décembre 2017) à recevoir du Régime Familial collectif (un régime distinct établi par la Fondation) relativement aux subventions gouvernementales reçues au nom du Régime.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » des états du résultat global.

8. Échéance

Sous réserve de résiliation anticipée, le capital du Régime vient à échéance et est remboursable aux souscripteurs, ou à leurs personnes désignées, le 31 juillet de l'année au cours de laquelle l'étudiant devrait normalement entreprendre sa première année d'études postsecondaires.